

EXPLICATIONS DE VOS FACTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Facture acompte

Facture ASSAINISSEMENT		DELAI DE REGLEMENT
N° 2022-050-145003	Le 01/07/2022	Jusqu'au 01/08/2022



SGC VALDAHON
10 RUE DE L'EGLISE
25 000 VALDAHON
TEL 03 81 56 21 32 LUNDI AU JEUDI 8H A

Les index sont identiques et la consommation est à 0. Une consommation estimée est calculée.

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.152 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66424 du 19 août 1966, modifié par décret n° 93-562 du 17 août 1993, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la contestation.

Ref Abonnement :	1-15	Periode facturée :	du 01/01/2022 au 30/06/2022			
Branchement	Ref. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relèvement	Adresse
00007	00007	1553	1553	0		
Branchement	Designation	Base	Taux	Montant HT	TVA	
00007	Actuages Indefinies consommations estimee assainissement	14	1.15000	16.10	10.00	
00007	Nombre de compteurs	1				
00007	Nombre de mois de presence	6				
00007	Part fixe	1	25.00000	25.00	10.00	
	Collecte et traitement des eaux usées		94.83%	41.10		
00007	Modernisation des reseau (avance de l'ann)	14	0.16000	2.24	10.00	
	Organisme Public (Agence de l'eau)		8.17%	2.24		
TOTAL HT						
43.34	Assainissement	10	43.34	10.00	4.33	
	Total TVA				4.33	

NET A PAYER : 47.67 euros

Le prix de revient par litre sera calculé sur la facture de solde.

Montant total de la facture d'acompte d'assainissement

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : <https://www.payip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 074128 Référence : 2022-89-00-145003

Payable en espèces (dans le limite de 300 €) ou en carte bancaire, ainsi de présent avis, auprès d'un bureau ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.speps.gouv.fr/portal/paiement-payments).

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

MODALITES DE PAIEMENT :

- 1- Par internet : Voir modalités ci-dessus
- 2- Par carte bancaire ou en espèces : Voir modalités ci-dessus
- 3- Par chèque : Adresse au comptable chargé du recouvrement

Veuillez joindre le talon détachable à votre chèque libellé à l'ordre du SGC sans le coller ni l'agrafer.

* Par virement : FR21 3000 1002 0002 5700 0000 023
Veuillez inscrire soigneusement les références du talon détachable

Facture de solde

Facture ASSAINISSEMENT		DELAI DE REGLEMENT
N° 2022-051-145064	Le 10/10/2022	Jusqu'au 10/10/2022



SGC VALDAHON
10 RUE DE L'EGLISE
25 000 VALDAHON
TEL 03 81 56 21 32 LUNDI AU JEUDI 8H A

Relève des consommations : Date de relève du compteur, ancien index, nouvel index, consommation, n° du compteur

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.152 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66424 du 19 août 1966, modifié par décret n° 93-562 du 17 août 1993, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la contestation.

Ref Abonnement :	1-15	Periode facturée :	du 01/01/2022 au 31/12/2022			
Branchement	Ref. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relèvement	Adresse
00007	00007	1553	1643	96	10/10/2022	
Branchement	Designation	Base	Taux	Montant HT	TVA	
00007	Nombre de compteurs	1				
00007	Solde Resterance consommation assainissement	90	1.15000	103.50	10.00	
00007	Nombre de mois de presence	6				
00007	Part fixe	1	25.00000	25.00	10.00	
	Collecte et traitement des eaux usées		89.92%	128.50		
00007	Modernisation des reseau (avance de l'ann)	90	0.16000	14.40	10.00	
	Organisme Public (Agence de l'eau)		10.08%	14.40		
	Total avant déduction (TTC)			157.19 euros		
	Acompte à déduire (TTC)			-20.17 euros		
TOTAL HT						
124.56	Assainissement	10	124.56	10.00	12.46	
	Total TVA				12.46	

NET A PAYER : 137.02 euros

*Prix de revient (hors abonnement) : 0.00175 euros par litre
Total Abonnement : 0.00 euros*

Montant de l'acompte déjà facturé hors la part fixe de l'acompte TTC

Montant total de la facture de solde d'assainissement à payer

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : <https://www.payip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 074128 Référence : 2022-89-00-145064

Payable en espèces (dans le limite de 300 €) ou en carte bancaire, ainsi de présent avis, auprès d'un bureau ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.speps.gouv.fr/portal/paiement-payments).

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

MODALITES DE PAIEMENT :

- 1- Par internet : Voir modalités ci-dessus
- 2- Par carte bancaire ou en espèces : Voir modalités ci-dessus
- 3- Par chèque : Adresse au comptable chargé du recouvrement

Veuillez joindre le talon détachable à votre chèque libellé à l'ordre du SGC sans le coller ni l'agrafer.

* Par virement : FR21 3000 1002 0002 5700 0000 023
Veuillez inscrire soigneusement les références du talon détachable